



# FQSC

## FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SPORTS CYCLISTES

4545, av. Pierre-De Coubertin, C.P. 1000, Succursale M  
Montréal (Québec) H1V 3R2 Tél.: (514) 252-3071 Fax: (514) 252-3165  
info@fqsc.net www.fqsc.net

Écrire en  
lettres moulées

### DEMANDE D'ADHÉSION FQSC VÉLO DE MONTAGNE 2008

**Évènements au Québec  
Sanctions : Inter-Provinciale,  
Provinciale & Régionale**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
No. Rue App. Ville Code Postal

Tél. : ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ (rés.) Courriel : \_\_\_\_\_

Tél. : ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_ - # \_\_\_\_\_ (bur.)

Nationalité : canadienne  autre : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Sexe : F  M  Jour Mois Année

Indépendant  ou Club affilié FQSC : \_\_\_\_\_

\*\*\* Inscription dans un club sans autorisation : 1 mois de suspension

*Procurez vous votre licence en ligne dès maintenant au [www.fqsc.net](http://www.fqsc.net)*

Catégorie	Année de naissance	Prix	HOMME				FEMME			
			XCO		DHI		XCO		DHI	
			Sport	Expert	Sport	Expert	Sport	Expert	Sport	Expert
Bibitte	1999 et après	15 \$	n/d	<input type="checkbox"/>	n/d	n/d	n/d	<input type="checkbox"/>	n/d	n/d
Junior	1990 et 1991	50 \$	<input type="checkbox"/>	n/d	<input type="checkbox"/>	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Senior	1979 à 1989	60 \$	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maître 30-39	1969 à 1978	60 \$	<input type="checkbox"/>	n/d	<input type="checkbox"/>	n/d	<input type="checkbox"/>	n/d	<input type="checkbox"/>	n/d
Maître 40-49	1959 à 1968	60 \$	<input type="checkbox"/>	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
<b>Commissaire régional</b>			<b>PRIX</b>				<b>30 \$</b> <input type="checkbox"/>			
<b>Licence Récréative FQSC – ADSVMQ</b>			<b>PRIX</b>				<b>25 \$</b> <input type="checkbox"/>			

Renouvellement

Nouveau membre

**CERTIFICAT DE NAISSANCE  
OU  
PIECE IDENTITÉ OFFICIELLE  
obligatoire si vous êtes un  
nouveau membre**

La FQSC peut de temps à autres céder la liste nominative de ses membres à des organismes qui vont l'utiliser à des fins de prospection commerciales ou philanthropiques. Si vous refusez que la FQSC transmette vos renseignements personnels à des fins philanthropiques ou commerciales, veuillez cocher la case à cet effet :

#### Rabais / Frais lors de l'achat de la licence

Don supplémentaire **ADSVMQ**  \$

- Rabais **5 \$** toutes catégories, **excepté récréatif** : Par la poste avant le 15 avril 2008
- Rabais **5 \$** toutes catégories, **excepté récréatif** : Via Internet en tout temps
- Frais administratifs supplémentaires de **5 \$** pour une licence achetée sur un site de compétition

#### Reconnaissance de risque et respect des règlements

Je, soussigné, reconnais que la pratique du cyclisme de compétition comporte l'existence de dangers et risques réels de blessures et d'accidents. Je déclare connaître la nature et l'étendue de ces dangers et de ces risques et j'accepte librement et volontairement de les courir. Je déclare enfin avoir pris connaissance des règlements de sécurité de la Fédération québécoise des sports cyclistes et des règles de participation ci-jointes et j'accepte de m'y conformer.

et j'ai signé à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_ 2008. Signature : \_\_\_\_\_  
ville jour/mois

Je soussigné(e), détenteur de l'autorité parentale ou tuteur de l'enfant mineur, déclare avoir pris connaissance de la déclaration imprimée ci-dessus et consens à ce qu'il (elle) participe à des activités cyclistes.

et j'ai signé à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_ 2008. Signature : \_\_\_\_\_  
ville jour/mois

#### À l'usage du registraire de course

Nom : \_\_\_\_\_  
Reçu le : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_ Montant payé : \_\_\_\_\_ \$

#### À l'usage de la FQSC

CN ( \_\_\_\_\_ ) No. doss. : \_\_\_\_\_ Montant payé : \_\_\_\_\_ \$ Comptant  Chèque   
Reçu le : \_\_\_\_\_ Émise le : \_\_\_\_\_ Posté le : \_\_\_\_\_ No. licence : \_\_\_\_\_

**Retournez cette copie à la FQSC**

## ATTENTION

### Lire attentivement avant de compléter le formulaire

1. Ecrire en lettres moulées (caractère d'imprimerie) ;
2. Si vous adhérez pour la première fois à la FQSC, veuillez joindre au formulaire une photocopie de votre certificat de naissance, ou une photocopie lisible de votre carte d'assurance-maladie, permis de conduire ou autre document faisant la preuve de votre date de naissance ;
3. Si vous n'êtes pas citoyen canadien, veuillez joindre une copie de votre certificat de résidence permanente ou, en autre cas, l'autorisation de courir à l'étranger produite par la Fédération nationale de votre pays d'origine ;
4. Les personnes demandant une licence à plus d'un titre dans le secteur du vélo de montagne (ex. : senior et entraîneur-e ou senior sport **XCO** et senior expert **DHI**), n'ont à déboursier que le montant le plus élevé des catégories inscrites au formulaire pour une même licence ;
5. Vous devez obligatoirement apposer une photo d'identité format passeport (1 3/4" x 2") sur la licence ;
6. Depuis 2006, la signature du président du club n'est plus requise pour l'achat de votre licence. Un membre qui prend une licence dans un club dont il n'a pas reçu la permission du président sera suspendu pour 1 mois ;
7. Le paiement peut être effectué par chèque, par mandat-poste au nom de la FQSC ou en ligne au [www.fqsc.net](http://www.fqsc.net) ;
8. Conformément à la politique de l'Union cycliste internationale, une seule licence est émise, peu importe les catégories et les secteurs d'appartenance ;
9. Les licences sont produites prioritairement selon l'ordre de réception et seulement lorsque toutes les pièces requises sont reçues ;
10. La licence doit obligatoirement être présentée à l'inscription de toutes les compétitions sanctionnées par la FQSC. Sans présentation de la licence après le 1<sup>er</sup> juillet, une pénalité de 10\$ vous sera décernée pour participer à la course ;
11. Le club auquel vous adhérez doit obligatoirement être affilié à la FQSC en 2008 pour qu'apparaisse le nom du club sur votre licence. Dans le cas contraire, la FQSC vous identifiera comme licencié indépendant et des frais de 10\$ seront chargés pour faire la correction ;
12. Seuls les commanditaires officiellement inscrits par un club affilié peuvent être identifiés sur les vêtements des membres de ce club utilisés en compétition ;
13. Le coureur membre d'un club qui porte l'identification d'un commanditaire personnel, doit pouvoir présenter, lorsque requis par le commissaire en chef d'une compétition, une lettre du président du club confirmant son autorisation ;
14. Le coureur non-membre d'un club ne peut porter un maillot au nom d'un club, des publicités ou commanditaires. Cependant, lors de compétitions régionales, provinciales et inter-provinciales, un coureur indépendant peut porter sur son maillot l'inscription d'une seule identification commerciale sur une surface ne dépassant pas 10 cm x 15 cm. Le coureur indépendant ne peut cependant afficher aucun commanditaire lors des épreuves nationales (Coupe Canada, Championnat Canadien), ou internationales (Coupe du monde, Internationale E).
15. Il est interdit pour un membre de la FQSC de prendre part à une épreuve non sanctionnée. Tout membre qui enfreint cette règle est passible de suspension.

## RÈGLES DE PARTICIPATION

En adhérant à la Fédération québécoise des sports cyclistes en 2008, vous vous engagez à respecter les règles suivantes :

1. Je déclare ne pas avoir connaissance d'un élément qui s'opposerait à la délivrance de la licence sollicitée. Je m'engage à rendre ma licence dès qu'intervient un élément changeant de manière substantielle les circonstances existant lors de la demande de licence. Je déclare ne pas avoir sollicité une licence pour la même année auprès de l'UCI ou une autre fédération nationale ou provinciale. La présente demande ainsi que l'usage de la licence se font sous ma responsabilité exclusive.
2. Je m'engage à respecter les statuts et règlement de l'UCI, de ses confédérations continentales, de ses fédérations nationales et provinciales. Je déclare avoir lu ou avoir eu la possibilité de prendre connaissance de ces statuts et règlements. Je participerai aux compétitions cyclistes d'une manière sportive et loyale. Je me soumettrai aux sanctions prononcées à mon égard et porterai les appels et litiges devant les instances prévues aux règlements. J'accepte le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) comme seule instance d'appel compétente dans les cas et suivant les modalités prévues par les règlements. J'accepte que le TAS se prononce en dernière instance et que ses décisions seront définitives et sans appel. Sous ces réserves, je soumettrai tout litige éventuel avec l'UCI exclusivement aux tribunaux siège de l'UCI et de l'ACC.
3. J'accepte de me soumettre à et être lié par le règlement antidopage de l'UCI, les clauses du Code Mondial Antidopage et ses Standards internationaux auxquels le règlement antidopage de l'UCI fait référence ainsi que les règlements antidopage des autres instances compétentes suivant les règlements de l'ACC, de l'UCI et le Code Mondial Antidopage, pour autant qu'ils soient conformes à ce Code. J'accepte que les résultats d'analyse soient rendus publics et communiqués en détail à mon club/équipe/groupe sportif ou à mon assistant paramédical ou médecin. J'accepte que tous les échantillons d'urine prélevés deviennent la propriété de l'UCI qui peut les faire analyser, notamment à des fins de recherches et d'information sur la protection de la santé. J'accepte que mon médecin et/ou le médecin de mon club/équipe/groupe sportif communique à l'UCI, à sa demande, la liste des médicaments pris et des traitements subis avant une compétition ou manifestation cycliste déterminée.
4. J'accepte les dispositions concernant les tests sanguins et accepte de me soumettre aux prises de sang.

## Informations Importantes

- Vous recevrez votre licence par la poste. Le Guide des sports cyclistes sera désormais disponible sur le site [www.fqsc.net](http://www.fqsc.net).
- La FQSC offre l'opportunité à ses membres du secteur du vélo de montagne de faire un don à l'Association de développement des sentiers de vélo de montagne du Québec. Ce don s'ajoute au prix de la licence et sera remis en totalité à l'ADSVMQ. Des frais administratifs peuvent s'appliquer.
- Votre licence vous procure une assurance de responsabilité civile ainsi qu'une assurance accident valide au **Canada seulement** à l'entraînement et en compétition, selon les termes et conditions identifiés dans les polices d'assurance. Une couverture d'assurance-accident additionnelle est recommandée lorsque que vous voyagez hors Canada. Informations disponibles au [www.fqsc.net/services/Assurances.htm](http://www.fqsc.net/services/Assurances.htm).
- La FQSC offre une assurance-voyage en communiquant au (514) 252-3071 poste 3783. Tarifs disponibles sur demande.
- Vous pouvez obtenir les informations de la semaine concernant les compétitions provinciales, nationales et internationales au Québec en vélo de montagne en composant le **514 252-3071 poste 4**, 24h/jour, ou au site Internet de la FQSC : <http://www.fqsc.net>
- Une liste des clubs affiliés à la FQSC dans votre région de résidence, le Règlement de compétition ainsi que le Règlement de sécurité en vélo de montagne sont disponibles à la FQSC et sur le site Internet de la FQSC : <http://www.fqsc.net>
- Nous recommandons fortement aux débutants de participer au Programme d'initiation à la compétition offert par les clubs affiliés à la FQSC.
- La licence régulière de vélo de montagne donne accès aux épreuves régionales sur route et piste sanctionnées par la FQSC en 2008 sans l'obligation de se procurer une licence route et piste.